

Sur « la mort de l'auteur »

Donner un Auteur à un texte, c'est imposer à ce texte un cran d'arrêt, c'est le pourvoir d'un signifié dernier, c'est fermer l'écriture. Cette conception convient très bien à la critique, qui veut alors se donner pour tâche importante de découvrir l'Auteur (ou ses hypostases : la société, l'histoire, la psyché, la liberté) sous l'œuvre.

L'unité d'un texte n'est pas dans son origine, mais dans sa destination, mais cette destination ne peut plus être personnelle : le lecteur est un homme sans histoire, sans biographie, sans psychologie.

La naissance du lecteur doit se payer de la mort de l'Auteur.

R. Barthes, *Le Bruissement de la Langue*, pages 65 – 66, 66 – 67 et 67

Il existe, tout autour de nous, bien des discours qui circulent, sans détenir leur sens ou leur efficacité d'un auteur auquel on les attribuerait : propos quotidiens, aussitôt effacés; décrets ou contrats qui ont besoin de signataires, mais pas d'auteur, recettes techniques qui se transmettent dans l'anonymat. Mais dans les domaines où l'attribution à un auteur est de règle – littérature, philosophie, science – on voit bien qu'elle ne joue pas toujours le même rôle.

Foucault, *L'Ordre du Discours*, page 29

La manifestation la plus immédiate, la plus matérielle, de l'assignation des discours à un auteur réside dans l'identité qui existe entre une œuvre et un objet, entre une unité textuelle et une unité codicologique. Longtemps, pour les textes en langue vulgaire, il n'en va pas ainsi. La forme dominante du livre manuscrit est, en effet, celle du registre (...). Ces livres, copiés par leurs propres lecteurs, associent sans ordre apparent des textes de nature fort diverse.

Un chiasme, autre que celui mentionné par Foucault, semble donc se produire dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle. Auparavant, l'assujettissement des auteurs aux obligations créées par l'appartenance à une clientèle ou par les liens du mécénat allait de pair avec une radicale incommensurabilité de l'œuvre avec les biens économiques. Après la mi-siècle, les choses s'inversent puisque c'est sur l'idéologie du génie créateur et désintéressé, garant de l'originalité de l'œuvre, que se fonde la possible et nécessaire appréciation monétaire des compositions littéraires, rémunérées comme un travail et soumises aux lois du marché.

R. Chartier, *L'Ordre des Livres*, page 67 et page 43